

# COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

\*\*\*\*\*

Canton d'Envermeu - Département de la Seine-Maritime

=====

## COMPTE-RENDU

### DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 AVRIL 2018

Etaient présents : MM. et Mmes BOUDET, FREMIOT, BERNIER, DEBOEUF, CLARYS, HEURTAUX-LEGRAND, BENOIST, ROUTIER, CALDERIN, DELABOST

Etaient absents : MM. et Mmes GLATIGNY, LECOMTE-LEHMANN (pouv à Mme BERNIER), BARA (pouv à M.FREMIOT), DACHEUX (pouv à M. DELABOST)

Madame le Maire demande au Conseil municipal la possibilité d'intégrer 1 point à l'ordre du jour :

- Délégué titulaire au syndicat d'eau et d'assainissement

Accord du Conseil municipal

#### **I) COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 21 février 2018.

#### **II) BUDGETS 2018**

##### **18-17 Budget communal 2018**

le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2018 qui s'équilibre ainsi :

##### **Section de fonctionnement**

###### Recettes

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP 2018</i>
013	Atténuation de charges	500
70	Produits domaines et ventes	47 170
73	Impôts et taxes	420 460
74	Dotations et participations	143 427,54
75	Autres produits gestion cour	12 200
76	Produits financiers	3
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>623 760,54</b>
002	Excédents antérieurs reportés	396 402,46
	<b>Total section</b>	<b>1 020 163</b>

Dépenses

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP 2018</i>
011	Charges à caractère général	276 550
012	Charges de personnel	173 820
014	Atténuation de produits	22 324
022	Dépenses imprévues	20 000
65	Autr charges gestion courante	70 334
66	Charges financières	21 527
67	Charges exceptionnelles	11 500
	<b><i>Total dépenses réelles</i></b>	<b><i>596 055</i></b>
023	Virent à section d'investiss	200 732
042	Dot.amort.des immob.	6 437
	<b><i>Total section</i></b>	<b><i>803 224</i></b>

Section d'investissementRecettes

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP 2018</i>
10	Dotations, fonds divers	74 713
13	Subventions d'investisst	118 709
16	Emprunts	103 885
204	Subventions	13 005
	<b><i>Total recettes réelles</i></b>	<b><i>310 312</i></b>
021	Virement de section fonct	200 732
040	Opé ordre transf sections	6 437
	Restes à réaliser	56 213
	<b><i>Total section</i></b>	<b><i>573 694</i></b>

Dépenses

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP 2018</i>
16	Emprunts et dettes ass	40 930,48
20	Immobilisations incorp.	10 000
204	Subventions d'équipem.	64 810
21	Immobilisations corpo	327 624
020	Dépenses imprévues	30 000
	<b><i>Total dépenses réelles</i></b>	<b><i>473 364,48</i></b>
001	Déficit reporté	985,52
	Restes à réaliser	99 344
	<b><i>Total section</i></b>	<b><i>573 694</i></b>

Le Conseil Municipal :

- Vote, à l'unanimité, par chapitre, le budget primitif qui lui est présenté,
- Autorise le Maire à mettre en œuvre le présent budget.

## **18-18 Budget du CCAS 2018**

le Maire présente, au Conseil Municipal, le budget primitif pour l'exercice 2018, qui s'équilibre ainsi :

### **Section de fonctionnement**

#### Recettes

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2018</b>
73	Impôts et taxes	51,98
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>51,98</b>
002	Excédent antérieurs reporté	4 352,02
	<b>Total section</b>	<b>4 404</b>

#### Dépenses

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2018</b>
011	Charges à caractère général	100
65	Autres charges gestion courante	4 304
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>4 404</b>
	<b>Total section</b>	<b>4 404</b>

Le Conseil Municipal

- Adopte, à l'unanimité, par chapitre, le budget primitif qui lui est présenté,
- Autorise le Maire à mettre en œuvre le présent budget.

### **III) ELECTION D'UN DELEGUE COMMUNAL TITULAIRE AU SIAEPABV**

#### **18-19 Election d'un délégué communal titulaire au SIAEPABV**

Madame le Maire rappelle que Monsieur Bruno SANTIN a démissionné de son poste de conseiller municipal.

Il avait été élu délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de la Béthune. Il convient d'élire à nouveau un délégué pour le remplacer.

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Alain DACHEUX en temps que délégué communal titulaire au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de la Béthune.

Le Conseil Municipal accepte la candidature de Monsieur Alain DACHEUX en temps que délégué titulaire au SIAEPA de la Vallée de la Béthune, Laurent FREMIOT ayant été élu précédemment délégué titulaire, Francis DEBOEUF et Isabelle BERNIER, ayant été élu précédemment délégués suppléants.

### **IV) CIMETIERE**

#### **18-20 Cimetière communal – Fourniture et pose d'un columbarium**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'aujourd'hui plus d'une famille sur trois choisit la crémation.

Afin de satisfaire au mieux les futures demandes des concessionnaires, elle propose un aménagement propice au recueillement des familles.

La fourniture et la pose d'un columbarium et d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal permettront de répondre à cette attente.

Le montant des travaux s'élève à 18 152,21 €HT soit 21 782,65€TTC.

Le conseil municipal

- Reconnaît la nécessité de créer un columbarium dans le cimetière communal afin de répondre aux attentes des concessionnaires.
- Approuve l'estimatif qui en est fait pour un montant de 18 152,21€HT soit 21 782,65€TTC.
- Autorise Madame le maire à faire les démarches nécessaires pour la réalisation de ces travaux.
- Autorise Madame le maire à demander les subventions possibles auprès des autorités compétentes.

V)

#### **TRAVAUX DU SDE76**

#### **18-21 Remplacement de 24 luminaires sur mâts existants rue Assuérus Blondel**

Madame le maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2017-0-76562-M156 et désigné « Rue Assuérus Blondel » dont le montant prévisionnel s'élève à 25 584€TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le projet ci-dessus,
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- d'autoriser Madame le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

#### **18-22 Remplacement de 39 luminaires sur mâts existants route de la Source, rue du Pont de Pierre et Impasse des Fontaines**

Madame le maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2017-0-76562-M155 et désigné « Route de la Source – (partie 2)» dont le montant prévisionnel s'élève à 41 178€TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le projet ci-dessus,
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- d'autoriser Madame le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

### **18-23 Remplacement de 11 luminaires sur mâts existants Place Christian Pajot**

Madame le maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2017-0-76562-M157 et désigné « Place Christian Pajot » dont le montant prévisionnel s'élève à 12 912€TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 4 999€TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le projet ci-dessus,
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 4 999€ TTC,
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- d'autoriser Madame le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

### **18-24 Effacement des réseaux rue Marie Simon poste « Florence » et « Eglise »**

Madame le maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Eff+EP-2017-0-76562-M158 et désigné « rue Marie Simon » dont le montant prévisionnel s'élève à 174 984€TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 57 127,25€TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le projet ci-dessus,
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 57 127,25€TTC,
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- d'autoriser Madame le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

### **18-25 Effacement des réseaux rue Edmond Manoury**

Madame le maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Eff+EP-2017-0-76562-M159 et désigné « rue Edmond Manoury » dont le montant prévisionnel s'élève à 116 358€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 36 004€TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le projet ci-dessus,
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 36 004€ TTC,
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- d'autoriser Madame le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

## **18-26 Emprunt à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine**

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal du programme d'investissement de l'exercice 2018 concernant les travaux du SDE76 pour les rues Assuérus Blondel, route de la Source, Place Christian Pajot, rue Marie Simon et rue Edmond Manoury.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet

### **Plan de financement**

Montant HT	73 423 €
Montant FCTVA	30 462 €

### **Mode de financement proposé**

Emprunt long terme	73 423€
Préfinancement du FCTVA	30 462€

Le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine le financement nécessaire correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financement « long terme », montant du financement : 73 423€, répartis suivant modalités ci-dessous :

Montant de l'emprunt : 73 423€

Taux actuel : 1,15%

Durée du crédit : 11 ans

Modalité de remboursement : annuel

Type d'échéance : échéances constantes

Le conseil municipal décide de recourir à un financement court terme pour le préfinancement du FCTVA :

Montant : 30 462€

Taux : 1,15%

Durée : 2 ans avec paiement du capital in fine.

Le conseil municipal prend l'engagement au nom de la commune de Saint-Aubin-le-Cauf

- d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
- de rembourser l'emprunt à court terme dès récupération du FCTVA ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement au contrat.

Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame le maire pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

**VI)**

**AUTRES TRAVAUX**

## **18-27 Réfection du chemin d'accès au Mont-Raoult**

Madame le maire indique au Conseil municipal la détérioration inquiétante du chemin menant au Mont-Raoult. Cette voie est le seul accès communal au Mont-Raoult. Elle propose au conseil municipal la remise en état de ce chemin.

Trois entreprises ont répondu :

- Entreprise MALLET : 15 549,60€TTC
- Entreprise CBTP : 18 300,00€TTC
- Entreprise VIGREUX : 19 560,00€TTC

Il en ressort que l'entreprise la mieux-disante est l'entreprise MALLET.

Le Conseil municipal :

- approuve La nécessité d'une remise en état du chemin d'accès au Mont-Raoult,
- décide que l'entreprise MALLET exécutera les travaux pour un montant de 15 549,60 €TTC,
- donne pouvoir à Madame le maire pour la mise en œuvre de cette décision.

## **VII) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

### **18-28 Subvention exceptionnelle 2018 au Comité de Jumelage**

Madame le maire informe le conseil municipal que le Comité de Jumelage organise pour son 50<sup>ème</sup> anniversaire un voyage qui aura lieu à Baustetten en juillet 2018.

Pour cela, le Comité de Jumelage sollicite une subvention exceptionnelle.

Madame le Maire propose d'allouer une aide de 300 € au Comité de Jumelage.

Le Conseil municipal

- Approuve cette proposition en allouant une aide exceptionnelle de 300 € au Comité de Jumelage pour son 50<sup>ème</sup> anniversaire.
- Donne tout pouvoir au Maire pour procéder au versement de cette somme.

### **18-29 Subvention exceptionnelle d'aide à l'organisation des « Foulées partagées » 2018**

Le Maire expose au Conseil municipal la demande de subvention de l'APEI qui organise au parc « Guy Weber » une épreuve sportive de marche et course, les foulées partagées, le samedi 16 juin 2018.

Cette épreuve a la particularité d'associer, tant au niveau de l'organisation que des participants, personnes valides et handicapées.

Le Conseil municipal

- Reconnaît l'intérêt de soutenir financièrement cette initiative qui contribue à l'animation de la commune.
- Alloue une subvention de 200 € à l'association APEI pour l'organisation de cette manifestation.
- Donne tout pouvoir au Maire pour le versement de cette subvention.

**18-30 Achats divers**

Madame le maire expose au conseil municipal le besoin pour les enseignantes de matériels nécessaires à la prise de repas sur place, à savoir :

- 1 réfrigérateur avec compartiment congélation
- 1 four micro-ondes
- 1 bouilloire

Le coût maximal est estimé à 400€TTC.

Le Conseil municipal

- Décide de répondre favorablement à la demande,
- Autorise le Maire à faire l'acquisition d'un réfrigérateur avec compartiment congélation, d'un four micro-ondes et d'une bouilloire pour le coût maximal exprimé ci-dessus,
- Donne tout pouvoir au Maire pour le règlement des dépenses qui s'y rapportent.

**18-31 Dissolution au 31 décembre 2018 du CCAS**

Madame le Maire expose qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus.

Il est désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants et peut être dissous par délibération.

Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Vu l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles,  
Vu que la commune compte moins de 1 500 habitants,

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, DECIDE de :

- dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2018, de transférer le budget du CCAS sur celui de la commune et décide la création d'une commission « aide sociale » avec les mêmes membres.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**18-32 CDG76 – Document unique – Révision des tarifs**

Lors de sa séance du 16 décembre 2016, le conseil municipal a délibéré favorablement pour la création du document unique avec l'aide du CDG 76.

Aujourd'hui le document unique est établi mais les tarifs ont évolué depuis l'année 2016 et il est nécessaire de délibérer à nouveau.

Le coût est estimé à 1 215€ la première année pour la création et l'élaboration de ce document au lieu de 1 191€ en 2016 et 552€ par an pour la mise à jour au lieu de 541€ en 2016 sachant que la durée de la mission est de 4 ans.

Le conseil municipal

- Approuve l'estimation des coûts pour la création du document unique

Donne tout pouvoir au maire pour la mise en œuvre de cette décision et le règlement des dépenses qui s'y rapportent.

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.